

DÉPARTEMENT DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT

MAIRIE DE
BOUC BEL AIR
Code Postal 13320

DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023-036

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

OBJET :
MODIFICATION DE LA DECISION PORTANT
CREATION D'UNE REGIE DES RECETTES EVENEMENTS

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération en date du 8 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2016-006 du 15 janvier 2016 portant création d'une régie des recettes Evénements

Vu l'arrêté du 15 octobre 2003 portant institution d'une régie de recettes du service des affaires culturelles.

Vu la décision du 9 octobre 2023 portant suppression de la régie de recettes du service des affaires culturelles.

- Considérant que le service des affaires culturelles a été fusionné avec le service Sport et vie associative pour devenir le service Sports et Culture
- Considérant que le service Sports et Culture et le service Promotion de la ville sont sous l'égide d'un même pôle administratif.
- Considérant que la fusion de la régie des recettes du service des affaires culturelles avec la régie des recettes Evénements contribue à une simplification et une meilleure visibilité du service public

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 9 octobre 2023

DECIDE

ARTICLE 1

L'article 1 de la décision n°2016-006 du 15 janvier 2016 est modifié comme suit: Il est institué une régie de recettes événements auprès du Pôle regroupant le service Promotion de la ville et le service Sports et culture de Bouc Bel Air.

ARTICLE 2

L'article 3 de la décision n°2016-006 du 15 janvier 2016 est modifié comme suit :

La régie encaisse les produits suivants :

- Inscriptions aux diverses activités événementielles des services
- Vente d'objets sur Bouc Bel Air (ouvrages, publications, CD ou DVD, objets souvenirs, cartes postales, autocollants, affiches...).
- Abonnements, adhésions, entrées et autres recettes afférentes aux différentes activités des services (Spectacles, cafés concerts, conférences, expositions

ARTICLE 3

L'article 8 de la décision n°2016-006 du 15 janvier 2016 est modifié comme suit : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 8000 €;

ARTICLE 4

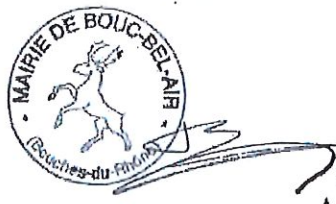
Les autres articles restent inchangés

ARTICLE 5 : Le Maire et le comptable public assignataire par SGC d'Aix-en-Provence sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bouc Bel Air le

10 NOV 2023

Le Maire



Richard Mallié

Aix-en-Provence, le 10/11/2023

Visa du comptable public

